



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

29 septembre 2005

**REUNION-DEBAT PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA
DEUXIEME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE
DE L'INFORMATION**

Tunis (Tunisie), 17 novembre 2005

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) représente un jalon dans un processus unique en son genre, lancé par les Nations Unies en 2002 afin de débattre de la forme que pourrait prendre à l'avenir la Société de l'information. Lors de la première phase, qui s'est tenue à Genève en décembre 2003, les participants au Sommet adoptèrent une Déclaration politique et un Plan d'action. La seconde phase se concentrera avant tout sur la mise en oeuvre de ces objectifs.

L'Union interparlementaire est convaincue que les parlements doivent être reconnus comme des partenaires indispensables de l'Etat, du secteur privé et de la société civile dans la construction de la Société de l'information. Les parlements ont, en effet, un rôle crucial à jouer dans la mise en oeuvre des objectifs du SMSI au plan national, ainsi qu'à l'échelon régional et international, notamment à la lumière des possibilités offertes par Internet pour la transmission rapide à l'échelle planétaire de l'information et de la connaissance.

L'UIP a toujours veillé à ce que la voix des parlements soit entendue dans le cadre du Sommet, lesquels s'emploient à garantir l'accès pour tous et le partage équitable de l'information et du savoir. Cette garantie est, en effet, au cœur même de la démocratie, dans la mesure où elle détermine la capacité des populations à participer pleinement à la vie publique.

Aussi ai-je le plaisir de vous inviter à un Panel parlementaire qui se tiendra dans le cadre de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information. L'objectif est d'offrir un forum de débat aux parlementaires du monde entier, afin de contribuer à l'édification de sociétés de la connaissance.

./.

Cette rencontre, co-organisée par l'UIP et la Chambre tunisienne des Députés, en collaboration avec l'UNESCO, se tiendra **dans les locaux de la Chambre tunisienne des Députés le jeudi 17 novembre 2005** entre 15h00 et 18h30. Les participants examineront le rôle particulier que peuvent jouer les parlements dans la construction de sociétés de la connaissance, en se penchant plus particulièrement sur les enjeux de l'accès à l'information. Cette question sera abordée sous deux angles: la capacité des parlements à obtenir l'information dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches; et la législation susceptible de garantir aux citoyens leur droit à l'accès à l'information.

Le Panel parlementaire offrira aux participants la possibilité de mieux comprendre les questions entourant l'accès à l'information, de débattre des enjeux et de mettre en commun leurs expériences, avec l'aide d'un modérateur et d'un panel de parlementaires et d'experts internationaux. Il alimentera également les débats du Sommet mondial, où les résultats du Panel seront présentés, et facilitera la participation des députés au suivi du SMSI.

Veillez noter que tous les participants devront se charger de toutes les dispositions concernant leur visa, leur voyage et leur hébergement. J'aimerais également inviter tous les députés participant au Panel parlementaire à saisir cette occasion pour participer au Sommet proprement dit. Comme plusieurs milliers de délégués sont attendus au SMSI, il est vivement recommandé aux députés assistant au Sommet de le faire à titre de membres de leurs délégations officielles nationales, afin de simplifier les questions de transport, logement et accréditation.

Vous trouverez ci-joint un programme provisoire, une note d'information pratique destinée aux délégués, ainsi qu'un formulaire d'inscription au Panel parlementaire ; je vous invite à les renvoyer au Secrétariat de l'Union interparlementaire d'ici le **28 octobre 2005 au plus tard**. Cette information sera également affichée sur le site Web de l'UIP à : <http://www.ipu.org/splz-f/ws05.htm>.

Espérant que cette invitation à participer au Panel parlementaire aura éveillé l'intérêt de votre parlement, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général